Date d'édition : 14/02/2023



Référentiel de Paye



200335

Prime de déminage allouée aux personnels démineurs

1. Identification

Code BJ	200335
Libellé bulletin de Paie	PRIME DE DEMINAGE
Code PAY	0335
Libellé	Prime de déminage allouée aux personnels démineurs
Référence	200335
Libellé complémentaire	Indemnité travaux déminage dépiégeage allouée aux fonctionnaires démineurs
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées -Défense (civils)
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/1988
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200335_MINARM_PRIME_DE_DEMINAGE_v1.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200335_MINARM_PRIME_DE_DEMINAGE_Annexe_v1.pdf

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 88-490 du 2 mai 1988 relatif au régime indemnitaire des artificiers militaires, des fonctionnaires civils et des ouvriers du ministère de la défense employés à des travaux de déminage et de dépiégeage		DEFP8801265D
Arrêté du 9 avril 2002 fixant le taux de base de l'indemnité journalière et de l'indemnité mensuelle allouées aux fonctionnaires civils et aux ouvriers du ministère de la défense employés à des travaux de déminage et de dépiégeage		DEFP0201427A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

S - Staglaire	
5 Stagian C	
T - Titulaire	

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Date d'édition : 14/02/2023

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Les travaux de détection, de neutralisation et de destruction de mines, d'obus et de bombes ouvrent droit à l'indemnité journalière. Les travaux de dépiégeage d'engins et d'installation ouvrent droit à l'indemnité mensuelle.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Cette prime est également ouverte aux ouvriers de l'État (code PAY 201052).

4. Incompatibilités

Commentaire

L'indemnité journalière et l'indemnité mensuelle sont exclusives l'une de l'autre et de toute autre indemnité liée à la nature et aux risques des travaux effectués.

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ JOURNALIÈRE

5.1 Expression métier

L'indemnité journalière est versée, pour chaque journée de sujétion, quelle que soit la durée de la (des) opération(s) effectuée(s) au cours des journées considérées, selon un taux fixé à 10,48 euros.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Type de controle	Descriptif du controle
Pas de contrôle	
i do de controle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

2 - INDEMNITÉ MENSUELLE

5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité mensuelle =20 x 10,48 (taux journalier)= 209,60 euros.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Indemnité mensuelle : 35 bénéficiaires pour le ministère des armées (titulaires et ouvriers- pour les OE, voir fiche 201052).

5.3 Périodicité de versement

Date d'édition : 14/02/2023

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 20
Code origine : 0 (Mois courant) ou 1 (Année courante) ou 2 (Année antérieure)
Code Indemnité : 0335
Sens : 0 (Payer) ou 1 (Retenir)
Mode de calcul : A (Pré-calculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc ou mettre 0000
Montant : en centimes d'euros
Libellé explicatif : (25 caractères maximum) précisant notamment la période concernée, il sera repris sur le bulletin de paie.

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui